



Règlement Sportif du championnat départemental Flottes collectives 2023 / 2024

1/ Règlement pour les clubs du 44

Les clubs du département Loire-Atlantique organisent le championnat départemental Flotte collective du 1^{er} septembre au 30 juin pour les séries Optimist « Ecole », Hansa et catamaran avec les intitulés suivants :

- Championnat départemental 44 Flottes Collectives Catamaran
- Championnat départemental 44 Flottes Collectives Optimist « Ecole »
- Championnat départemental 44 Flottes Collectives Hansa 203 solo et Hansa 303 solo et double.

En 2023 / 2024, Les clubs du département Loire-Atlantique organisent un championnat départemental Flotte collective selon le rythme et l'organisation suivante :

- **Catamarans**
Regroupement des clubs du littoral et organisation des régates le samedi
1 régates à l'automne et 2 régates au Printemps dont la coupe départementale
- **Optimist Ecole**
Regroupement des clubs du département et organisation des régates le samedi
1 régates à l'automne et 2 régates au Printemps dont la coupe départementale
- **Hansa**
Regroupement des clubs du département et jour d'organisation des régates en fonction des contraintes du club organisateur
1 régates à l'automne et 2 régates au Printemps dont la coupe départementale

Les compétitions se déroulent selon le principe de la flotte collective. Les bateaux sont mis à disposition par le club organisateur. Le classement sera déterminé selon les règles suivantes :

- Toutes les régates sont en coefficient 1
- 1 course sera retirée si plus de 3 courses ont été validées
- Un coureur absent sur une épreuve se verra attribuer des points selon le principe suivant : Nombre de participants + 1 point
- Chaque épreuve sera prise en compte pour déterminer le classement annuel du championnat.

Le club peut informer dans l'avis de course un nombre maximum de coureurs par série afin de faciliter l'organisation.

Toutes les démarches indiquées ci-dessous relatives à l'organisation d'une régates fédérale sont à la charge du club organisateur. Les documents sont disponibles sur le site internet du CDV 44 :

- Déclaration sur le calendrier fédéral. Les épreuves sont à déclarer grade 5B
- Déclaration de manifestations nautiques auprès des affaires maritimes
- Saisie et remontée des résultats via FREG
- Envoi de l'avis de course au CDV minimum 1 mois avant la régates
- Affichage des IC le jour de la régates



- Organisation et sécurité à terre et sur l'eau
- Remise des prix

Le club organisateur s'engage à faire remonter les résultats à la FFVoile et à adresser le fichier de sauvegarde WDZ dans les 72 heures suivant l'organisation de la régata à :

CDV 44 contact@cdv44.fr
 Florian Ribeiro florian.ribeiro@snonantes.fr

2/ Règlement pour les coureurs

Les coureurs devront faire leur pré-inscription 3 jours avant la date de la régata auprès du club organisateur.

L'inscription aux régates flotte collective est gratuite pour les licenciés de Loire-Atlantique. Le coût de l'inscription est de 10 € pour les licenciés hors-département.

Pour être inscrit sur le lien de l'épreuve, chaque coureur doit présenter

- Sa licence valide avec la mention compétition ou pratiquant
- L'autorisation parentale pour les mineurs pour l'ensemble du championnat

3/ Calendrier 2023 / 2024 championnat départemental Flotte collective

Championnat départemental Flotte Collective 2023 / 2024		
Flotte Collective Optimist EDV		
Régate n°1	28 octobre 2023	Cn Mazerolle
Régate n°2	13 avril 2024	CVAN Nantes
Régate n°3	4 mai 2024	CNBPP
Régate n°4 (Coupe Départementale)	09 juin 2024	CN Mazerolles
Régate n°1	26 octobre 2024	Cn Mazerolles
Flotte Collective Hansa		
Régate n°1	25 novembre 2023	CVAN Nantes
Régate n°2	26 mai 2024	ANCRE
Régate n°3 (Coupe Départementale)	09 juin 2024	CN Mazerolles
Régate n°1	26 novembre 2024	CVAN Nantes
Flotte Collective Catamaran		
Régate n°1	21 octobre 2023	SR Bernerie
Régate n°2	20 avril 2024	CN St Brévin
Régate n°3 (Coupe Départementale)	18 mai 2024	CN Moutiers
Régate n°1	16 novembre 2024	NPB



Règlement Sportif du championnat départemental Open 2023/2024

1/ Règlement pour les clubs du 44

Les clubs du département de Loire-Atlantique organisent un championnat départemental Open du 1^{er} septembre au 30 juin pour les séries Optimist, Open Skiff et IND avec les intitulés suivants :

- Championnat départemental 44 Open Optimist
- Championnat départemental 44 Open Skiff
- Championnat départemental 44 Open IND

Principe du Calendrier

Le rythme et la philosophie du calendrier sont les suivants :

- 2 stages seront organisés dans l'année. L'un de ces stages devra se dérouler en plan d'eau intérieur pendant les vacances de la Toussaint. Le deuxième stage se déroulera en mer pendant les vacances de Printemps.
- 4 épreuves composeront le critérium. 1 épreuve se déroulera à la suite du stage de la Toussaint, 1 épreuve à la suite du stage de Printemps, 1 épreuve à positionner en 2^{ème} partie de saison et la coupe départementale.

Règlement

Pour les Optimist, ce championnat est ouvert à tous les coureurs sans restriction d'âge ou de niveau. Cependant, une liste de coureurs participants au Championnat Départemental sera déterminée par les entraîneurs référencés dans l'équipe technique départementale (ETD). Ces coureurs arboreront un dossard qui permettra de déterminer 2 classements distincts.

A la discrétion du Club organisateur, les parcours peuvent être adaptés au niveau des coureurs, afin de favoriser l'apprentissage et la réussite (exemple : bouée de dégagement) ; de même une tolérance d'intervention, à but pédagogique, est accordée aux entraîneurs ou accompagnateurs sur l'eau de niveau départemental.

Le classement sera déterminé selon les règles suivantes :

- Toutes les régates sont en coefficient 1
- 1 course sera retirée si plus de 3 courses ont été validées
- Un coureur absent sur une épreuve se verra attribuer des points selon le principe suivant : Nombre de participants + 1 point
- Chaque épreuve sera prise en compte pour déterminer le classement annuel du championnat.

Déclaration

Toutes les démarches indiquées ci-dessous relatives à l'organisation d'une régata fédérale sont à la charge du club organisateur. Les documents sont disponibles sur le site internet du CDV 44 :

- Déclaration sur le calendrier fédéral. Les épreuves sont à déclarer grade 5B
- Déclaration de manifestations nautiques auprès des affaires maritimes
- Saisie et remontée des résultats via FREG



- Envoi de l'avis de course au CDV minimum 1 mois avant la régata
- Affichage des IC le jour de la régata
- Organisation et sécurité à terre et sur l'eau
- Remise des prix
- Le club devra rembourser les participants si la régata est annulée

Le club organisateur s'engage à faire remonter les résultats à la FFVoile et à adresser le fichier de sauvegarde WZD dans les 72 heures suivant l'organisation de la régata à :

CDV 44 contact@cdv44.fr
Florian Ribeiro florian.ribeiro@snonantes.fr

2/ Règlement pour les coureurs

Les coureurs devront faire leur pré-inscription 3 jours avant la date de la régata auprès du club organisateur.

Le coût de l'inscription est de 10€ pour une régata se déroulant en mer ou de 10€ sur un plan d'eau intérieur.

Pour être inscrit sur le lien de l'épreuve, chaque coureur doit présenter

- Sa licence valide avec la mention compétition ou pratiquant
- L'autorisation parentale pour les mineurs pour l'ensemble du championnat

3/ Calendrier 2023 / 2024 championnat départemental Open

Championnat départemental Open 2023 / 2024		
Stage Plan d'eau intérieur	CN Mazerolles	25 au 27 Octobre 2023
Régata n°1	CN Mazerolles	28 octobre 2023
Stage en mer	CNBPP	1 ^{er} au 03 Mai 2024
Régata n°2	CNBPP	04 mai 2024
Régata n°3	ANCRE	26 mai 2024
Coupe départementale	CN Mazerolles	09 juin 2024
Stage Plan d'eau intérieur	CN Mazerolles	23 au 26 octobre 2024
Régata n°1	CN Mazerolles	26 octobre 2024